

**OBJET ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION
PROGRAMMATION 2009 DEFINITIVE**

Lors de la séance du 17 juillet 2009, vous vous êtes prononcés sur l'accompagnement financier de la collectivité en faveur de l'Association Locale d'Insertion par l'Economique (ALIE) et de l'association Bourse d'Aide aux Chômeurs (BAC) Réunion afin de contribuer à la réalisation d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur le territoire de la Ville.

De même, vous m'avez autorisé à solliciter les financements prévus d'une part au Contrat de Coopération Communale 2008/ 2010 pour un montant de 240 000,00 € et, d'autre part de mobiliser le financement de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) conformément à la convention de prestation passée avec cette dernière pour un montant de 262 376,00 € couvrant la totalité des dépenses restant à la charge de l'opérateur pour la réalisation des deux tranches du chantier d'aménagement de la Zone de Loisirs de Saint-François.

La programmation initiale faisait état notamment de la réhabilitation de deux abris de nuit (Turpin et Monthyon) et de la mise en œuvre d'une action de propreté urbaine sur le Centre-Ville.

Pour des raisons administratives et réglementaires, la réhabilitation des deux abris de nuit a dû être reportée et sera intégrée à la programmation 2010.

Afin de maintenir les objectifs de la programmation 2009 et de permettre aux opérateurs de capter les cofinancements contractualisés, deux nouveaux chantiers ont été lancés en remplacement :

- le premier concerne la réhabilitation extérieure du Club de Troisième Age « La Java Bleue » à Sainte-Clotilde ;
- le second concerne la réhabilitation de la Maison de Quartier de Vauban.

S'agissant du chantier « propreté urbaine » programmé sur le Centre-Ville, celui-ci a été remplacé par un CAP « Petite Enfance » pour répondre aux besoins d'encadrement qualifié dans ce domaine.

La programmation définitive se présente ainsi :

Quartier	Chantier	Opérateur
Moufia	Rénovation du local « Tulpiers » - Aménagement des abords - Micro crèche des Eglantines	BAC Réunion
Chaudron	Rénovation de la Maison de Quartier « Eudoxie Nonge »	BAC Réunion
Domenjod	Transformation de l'Ecole Quinquina en local associatif	BAC Réunion
Ville	CAP Petite Enfance	ALIE
Source Bellepierre Brûlé	Multisites (réalisation d'un nouveau kiosque - local associatif de la Source - Plateau Noir de la Source - aménagement paysager - Peinture de local communal)	ALIE
Sainte- Clotilde	Réhabilitation extérieure du local du Club de Troisième Age « La Java Bleue »	BAC Réunion
Camélias	Maison de Quartier de Vauban	ALIE
Saint-François	Aménagement de la Zone de Loisirs (première tranche)	ALIE

RAPPORT N° 09/7-13

A l'origine, la collectivité avait été sollicitée pour une participation financière de 566 769,00 € pour un budget évalué à 1 030 969,00 € pour les sept chantiers auxquels s'ajoutaient 130 000,00 € affectés à la première tranche d'aménagement de la Zone de Loisirs de Saint-François, pour porter le montant global des ACI à 1 160 969,00 €.

En définitive, le montant global des ACI a été arrêté à 1 133 795,34 € et la contribution financière de la Ville, y compris l'ACI de Saint-François (première tranche) sera de 532 040,68 € répartis comme suit :

- 443 227,68 € au profit de l'ALIE pour la réalisation de quatre chantiers et le portage des matériaux pour l'ensemble des ACI faisant l'objet de la présente programmation ;
- 88 813,00 € au profit de la BAC Réunion pour la réalisation de quatre chantiers.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à :

- valider la programmation des chantiers présentée plus avant et à confirmer les opérateurs sur les différents sites ;
- à informer le Département des modifications intervenues dans la programmation 2009 des ACI et à solliciter les cofinancements correspondants ;
- à signer les actes relatifs à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **ROBERT ANNETTE**

OBJET ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION
PROGRAMMATION 2009 DEFINITIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Solidarités et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à valider la programmation des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) présentée pour 2009 et à confirmer les opérateurs sur les différents sites.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à informer le Département des modifications intervenues dans la programmation 2009 des ACI et à solliciter les cofinancements correspondants.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009

